

Notice biographique sur M. Jacques-Louis Brière

Suivie des pièces authentiques relatives à son arrestation, à son procès et à son exécution

Présent, n° 9256 du samedi 8 décembre 2018

Chartres 1794: tombé en haine de la foi

Le père Jacques-Louis Brière, dont on peut découvrir – ou redécouvrir si l'on est Chartrain – la tragique destinée dans un petit ouvrage (jamais réédité depuis 1866) modestement intitulé *Notice biographique*, est cité dans les tomes des *Martyrs de la foi pendant la Révolution française*, le monument mémoriel de l'abbé Guillon (1758-1842) paru en 1821.

En 1791, le père Brière avait refusé le serment schismatique. Après la loi de déportation, il va vivre comme un proscrit pour échapper à l'arrestation. Mais, caché et protégé par tout un peuple de croyants, il reste « dans le pays », comme on disait alors, pour subvenir aux besoins spirituels des catholiques orphelins de vrais prêtres.

Tous les siens, ses parents, sa parentèle, ses proches, seront inquiétés, nombre d'entre eux arrêtés et guillotisés au seul motif qu'ils restaient fidèles à celui qui était resté fidèle. Il va vivre un temps dans les bois, puis trouvera refuge chez son oncle, un humble vigneron qui, en dépit des risques pour lui et sa famille, n'hésite pas à le cacher dans un grenier. Un voisin, intéressé par un champ de l'oncle, ira dénoncer le prêtre et ses protecteurs au Comité de surveillance révolutionnaire.

Arrêté en 1794, le père Brière est traduit devant le tribunal criminel du département de l'Eure-et-Loir siégeant à Chartres. Après un simulacre de procès – y en eut-il jamais d'autres sortes pendant la Révolution ? –, il est condamné à la décapitation. Sentence immédiatement exécutée place de la Liberté (*sic*) à Chartres, le 5 fructidor an II (22 août 1794). Un mois après la chute de Robespierre. Face à ses « juges », il ne lâchera rien. Ses derniers mots furent : « J'offre à Dieu le sacrifice de ma vie. » Comme des milliers d'autres martyrs, tombés en haine de la foi.

Alain Sanders
